

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 12 novembre 2024

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 7 novembre 2024

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald, Mme BERTHOLON Stéphanie, M. CARTILLIER Antoine M. LAGALISSE Clément et Mme RAPIN Christiane,

ABSENT(E)S : -

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

Mme LOUBET Chantal a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Mme NEYROUD Michèle a donné pouvoir à Mme VULLIEZ Madeleine

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à Mme BERTHOLON Stéphanie

M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme BERTHOLON Stéphanie

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 1^{er} octobre 2024 est adopté à l'unanimité

FINANCES

Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 12 novembre 2024

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE					
Opérations réelles					
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total		
Dépenses prévues	2 111 758	4 208 984	6 320 742		
Dépenses réalisées	1 313 646	1 837 584	3 151 230		
soit en %	62.21	43.66	49.86		
Recettes prévues	2 111 758	4 208 984	6 320 742		
Recettes réalisées	1 422 457	3 399 212	4 821 669		
soit en %	67.36	80.76	76.28		
Excédent	108 811		1 670 439		
Déficit					
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT					
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)			2 500 000		
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)			192 857		
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2024			120 663		
Total EPF 74 (portage foncier)			128 272		
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024					
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance	
Voirie Marcorens	47 983	10 461		2037	58444
Construction Mairie	72 680	10 722		2027	83402
EPF Michel 2023	26 953		sur 2023	2036	26953
EPF Aslam	55 604		10021	2028	65625
EPF Michel	25 415		8741	2036	35694
Total	228 635	21 183	18762		270 118
Ligne de Trésorerie					
Avance de trésorerie autorisée			0		
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)			0		
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie			8362		
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)					
		Prévues	Réalisées	%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)		4 261	4 261	100.00%	
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)		147 661	155 083	105.03%	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)		2 781 592	586 575	21.09%	
27 - Autres immobilisations (EPF 74)		109 509	82 556	75.39%	
Total		3 043 023	828 475	27.23%	
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES					
		Prévues	Réalisées	%	
52 RD 20 (C2i et géomètre)		13 149	13 149	100.00%	
62 Construction groupe scolaire et annexes		2 768 442	586 575	21.19%	
		2 781 591	258 906		
7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :					
					1 863 265.00 €
7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :					
					152 261.00 €
GROUPE SCOLAIRE					
Montant budgétisé pour 2024 :		2 768 442.00 €			
Montant des factures (janvier à mai) sur fonds propres :		96 760.09 €			
Montant du prêt accordé en juin 2024 :		2 500 000.00 €			
Montant des factures payées avec le prêt depuis juin :		788 995.00 €			
dont Factures de travaux et MOE		468 598.78 €			
Remboursement LTI		300 000.00 €			
Assurance TRC		10 289.97 €			
Banque (capital)		10 106.25 €			
Montant restant sur le prêt		1 711 004.00 €			
		Montant total payé à ce jour 885 755.09 €			

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	371 188
SUBVENTIONS REALISEES	133 283
Taux de réalisation	35.91%
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT	
Prévisions	71 154
Réalisations FCTVA	57 154
Réalisations Taxe aménagement	6 409
Taux de réalisation	80.32%
6. MASSE SALARIALE Mois en-cours	
Effectif titulaire	10
Effectif non titulaire	8
Effectif total	18
Dispo	1
Arrêt maladie	1
Effectif total	2
Chap 012	Prévu 804 850
	Réalisé 620 640
	Tx de réalisation 77.11%
	Disponible 184 210
	% moyen Réalisé % réalisé Disponible
Janvier	7.02% 56 518 7.02% 748 332
Février	14.33% 58 856 7.31% 689 476
Mars	23.83% 76 396 9.49% 613 080
Avril	31.62% 62 689 7.79% 550 391
Mai	39.25% 61 479 7.64% 488 912
Juin	46.66% 59 567 7.40% 429 345
Juillet	54.41% 62 376 7.75% 366 969
Août	61.95% 60 724 7.54% 306 245
Septembre	69.55% 61 158 7.60% 245 087
Octobre	77.11% 60 877 7.56% 184 210
Novembre	77.11% 0
Décembre	77.11% 0
	620 640

• **Délibération – Décision modificative n°3 – Programme SYANE GER 2021**

Il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal afin de prendre en compte la participation du SYANE dans le programme GER 2021 dont le détail est exposé ci-après :

74025 Code INSEE	Ballaison Budget Principal	DM n°3 2024
---------------------	-------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21536 - Autres réseaux	0 00 €	63 999 49 €	0 00 €	0 00 €
R-13258 - Subv. non transf. Autres groupements	0 00 €	0 00 €	0 00 €	63 999 49 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0 00 €	63 999 49 €	0 00 €	63 999 49 €
Total INVESTISSEMENT	0 00 €	63 999 49 €	0 00 €	63 999 49 €
Total Général		63 999 49 €		63 999 49 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition de décision modificative,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

• **Délibération – Plan de financement – Subvention LEADER pour la construction d'un groupe scolaire**

Vu la délibération n°1 du 05/03/2024 relative à la demande de subvention LEADER pour le projet de construction du nouveau groupe scolaire,

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ballaison a sollicité une subvention au programme LEADER du groupe d'action locale du Nord des Alpes pour venir aider le financement de la construction du nouveau groupe scolaire dans le cadre de l'AAP « *contribuer à la qualité de vie et l'attractivité des centres-bourgs* ».

Les dépenses présentées dans le cadre de cette demande de subvention LEADER 2023-2027 correspondent au lot n°7 : Menuiseries extérieures avec un montant prévisionnel de 309 810,00 euros HT.

Le plafond des dépenses éligibles dans l'AAP LEADER 2023-27 « *contribuer à la qualité et l'attractivité des centres-bourgs (501-AURGAL008-FA1-AAP1)* » est de 100 000,00 € HT.

Le plan de financement pour le lot n°7 : Menuiseries extérieures se présente comme suit :

Dépenses	
Nature	Montant
Dépenses prévisionnelles du lot n°7	309 810,00 euros HT
Plafond dépenses éligibles au LEADER	100 000,00 euros HT
Recette	
Financier	Montant
FEADER (AAP LEADER)	64 000,00 euros
Région AuRA (contrat Région)	13 000,00 euros
Autofinancement de la commune appelant du FEADER	3 000,00 euros

Autofinancement stricto sensu de la commune	229 810,00 euros
---------------------------------------------	------------------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE SOLLICITER** pour le financement du lot n°7 – Menuiseries extérieures dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire de la commune de Ballaison, les subventions suivantes :
 - L'Europe, fonds FEADER, au titre du programme LEADER du Nord des Alpes 2023-2027 pour un montant de 64 000,00 € (20,65% du montant total, soit 64% du montant éligible plafonné)
 - La Région dans le cadre du « contrat Région » qui a attribué une subvention au projet à hauteur de 13%, soit un montant de 13 000,00 € sur l'assiette d'éligibilité du LEADER,
- **D'ASSURER**, en conséquence, l'autofinancement à hauteur de 229 810,00 €, soit :
 - Le co-financement public national appelant du FEADER pour un montant de 3 000,00 €,
 - L'autofinancement stricto sensu pour un montant de 226 810,00 €,

Dans le cas où l'aide FEADER prévisionnelle, initialement présentée, engendrerait la nécessité administrative d'augmenter le montant d'autofinancement sur ce projet, le Conseil Municipal décide d'adapter systématiquement la prise en charge de l'autofinancement.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées au dossier.

- **Information – Présentation du projet au SIAC – Subvention LEADER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet du groupe scolaire a été présenté au SIAC devant un jury composé d'élus locaux et d'acteurs économiques, par Mesdames Neyroud et Seydoux, mercredi 6 novembre.

L'avis du jury sera transmis à la commission du SIAC, qui se prononcera en fin d'année pour valider ou refuser la demande de subvention, d'un montant maximum de 64 000 €.

- **Délibération – Plan de financement du SYANE – Programme GER 2025**

Monsieur le Maire, expose que, le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2025, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération suivante : Travaux de Gros Entretien Reconstruction, figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à 147 572,82 € TTC,

Avec une participation financière communale s'élevant à : 86 477,67 € TTC,

Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 427,18 € TTC.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il est demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée,
- **DE S'ENGAGER** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 147 572,82 € TTC, avec une participation financière communale s'élevant à : 86 477,67 € TTC et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 4 427,18 € TTC,

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie 80% du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 3 541,74 € TTC après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80% du montant prévisionnel, soit 69 182,14 € TTC. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.
- **Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Neyroud – Carburant pour les services techniques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que l'achat de carburant ne pouvait être réglé par mandat administratif à la suite d'une modification des cartes carburant du SUPER U de Loisin,

Considérant que l'achat de carburant était nécessaire au bon fonctionnement du service technique de la commune,

Considérant que Madame Neyroud ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le remboursement des frais engagés par Madame Neyroud, pour l'achat de carburant, d'un montant de 178,78 €,
- **DE DIRE** que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Avancée de la construction du groupe scolaire**

- **Suivi de chantier**

Monsieur Meynet, assurant le suivi des travaux de construction du groupe scolaire, a diffusé plusieurs vidéos sur l'avancée du projet et sur le façonnage des pierres et des façades.

Le levage des panneaux (façades) se déroulera le lundi 25 novembre prochain.

- **Réunion du 7 novembre – Cabinet Brenas - Doucerain**

Une réunion s'est tenue en présence du Cabinet Brenas Doucerain, architecte du projet du groupe scolaire, de l'économiste, de Monsieur le Maire et des adjoints.

Plusieurs points ont été exposés : les menuiseries, la façade sud en bois, l'entretien à prévoir, les différents matériaux (sol, isolation ...), le calendrier, les aménagements extérieurs ...

Plusieurs réunions thématiques sont prévues en 2025

- 30 janvier : teintes extérieures (toiture, store, menuiserie ...),
- 13 février : aménagement cuisine,
- 20 février : teintes intérieures (plafond, sol, peintures ...),
- Mai : aménagement des cours et du parvis.

➤ Pose de la 1^{ère} pierre du groupe scolaire – 24 octobre

La 1^{ère} pierre du groupe scolaire a été posée le 24 octobre dernier, marquant une étape importante dans la construction du nouveau groupe scolaire.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Monsieur le Maire, des adjoints, des conseillers municipaux mais également de Mme Anne-Cécile VIOLLAND, députée de la 5^{ème} circonscription, de Monsieur Serge Delsante, Conseiller régional, de Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Conseiller départemental, du CAUE, des enseignants de l'école et des habitants de la commune. La pose de la 1^{ère} pierre a été suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Néant

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

Une nouvelle secrétaire d'accueil a été recrutée à compter du 2 décembre prochain. Elle prendra son poste au côté d'Audrey présente jusqu'à la fin de l'année à Ballaison, ce qui permettra de lui exposer et expliquer l'ensemble des missions qu'elle aura à sa charge.

Un recrutement est actuellement en cours afin de pourvoir au poste d'agent de restauration de cantine et d'entretien des locaux, à compter de janvier 2025.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Information sur les activités de la Péris'cool

Le thème des vacances de Toussaint était « le monde du livre ».

Les enfants ont participé à plusieurs activités :

- Lecture de contes à la bibliothèque,
- Intervention de Thonon Agglomération sur 2 matinées au sujet de la prévention routière,
- Journée Halloween : les enfants, tous déguisés sont allés dans les différents commerces de Ballaison pour récupérer des bonbons (fournis au préalable par la Péris'cool),
- Spectacle « Léo » et ateliers à la MAL dans le cadre du festival des p'tits malins.

Durant cette première période de l'année, les enfants ont pu découvrir des artisans et commerçants de Ballaison, chaque mercredi :

- Visite et dégustation à la Framboiseraie,
- Visite et dégustation à la ferme des Peupliers,
- Visite et dégustation à la Mère Gaud,
- Intervention de M. Kaminsky, apiculteur, à la Péris'cool,

Ils ont également pu participer à différentes activités sportives, en collaboration avec le FC Ballaison.

• Information – Ordonnance du 25 octobre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une ordonnance du tribunal administratif de Grenoble a été rendue le 25 octobre dernier prenant acte du désistement de la requête en annulation du permis de construire du groupe scolaire au motif que les requérants n'ont pas confirmé le maintien de cette dernière.

Les juges ont également précisé que les conclusions de la commune tendant à la condamnation des requérantes au paiement des frais de justice sont rejetées.

Les requérants disposent de 2 mois pour faire appel de cette décision.

URBANISME ET CADRE DE VIE

• Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 12 novembre 2024

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 08/10/2024 : DP 74 025 24 B0062 : Mme DOS SANTOS Stéphanie, 430 route des Voirons, lieu-dit : « Derbet », zone AX1. Réalisation d'une piscine enterrée. **Arrêté d'opposition émis le 24/10/2024. Motif : Zone AX1 du PLUI -HM n'autorisant pas les piscines.**

Dépôt le 01/10/2024 : DP 74 025 24 B0063 : M. CHONG Patrick, 14 chemin de la Caserne, lieu-dit : « Le Quart », zone Ud, **réalisation d'une pergola bioclimatique. Arrêté de non opposition émis le 14/10/2024.**

Dépôt le 18/10/2024 : DP 74 025 24 B0065 : M. HASTIE Allan, 794 route des Voirons, lieu-dit : « Peuteys ». **Modification de plusieurs ouvertures en façades : transformation en baies vitrées ou agrandissement de fenêtres.** Une demande de pièces complémentaires a été émise le 25/10/2024, la réponse a été apportée le 4/11/2024. **Arrêté de non opposition émis le 07/11/2024.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 11/06/2024 : PC 74 025 24 B0007 : M. RUSU Ciprian, 32 impasse du Moulin Banal 74240 Saint-Cergues, sur un terrain situé 213 chemin de la Caserne, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud, bâtiment repéré au PLUi comme typique et historique au titre de l'article L 151-119 du code de l'urbanisme. **Réfection de la toiture et installation de velux, isolation thermique, modification et création de percements, fermeture d'un balcon par une véranda. Le pétitionnaire a déposé le 13/09/2024 les pièces complémentaires demandées. Dossier complet au 13/09/2024. Arrêté de refus émis le 06/11/2024. (Les places de stationnement ne sont pas conformes le long du chemin de la Caserne).**

Permis de démolir (dossier instruit par la commune) :

Dépôt le 30/08/2024 : PD 74 025 24 B0002 : M. COCHARD Stéphane, 772 route du Veigeret, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh du PLUi. **Démolition des 2 murs de façade d'un bâtiment. Demande de pièces complémentaires émise le 12/09/2024, déposées par le pétitionnaire le 01/10/2024. Arrêté d'accord émis le 08/10/2024.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) /

Dépôt le 30/08/2024 : DP 74 025 24 B0056 : M. COCHARD Stéphane, 772 route du Veigeret, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh du PLUi. **Réalisation d'un escalier pour accès à la cour intérieure. Demande de pièces complémentaires émise le 12/09/2024, déposées le 01/10/2024 par le pétitionnaire. Arrêté de non opposition émis le 08/10/2024.**

Dépôt le 29/08/2024 : DP 74 025 24 B0058 : M. GAVARD Nicolas, 611 chemin des Arales, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud du PLUi. **Remplacement d'une clôture existante. Demande de pièces complémentaires émise le 12/09/2024, déposées le 02/10/2024 par le pétitionnaire. Arrêté de non opposition émis le 11/10/2024.**

Dépôt le 25/09.2024 : DP 74 025 24 B0061 : MUM'ART STUDIO, Mme COURTEUX-FOUZARI Emilie, lieu-dit : « Tennebrey », zone Uh du PLUi (pour 63% de la surface) et zone Ud du PLUi (pour 37% de la surface). **Changement de destination d'un atelier de coiffure ayant fait l'objet d'une DP 74 025 22 B0065 et d'une AT 74 025 22 B0001, en habitation. Demande de pièces complémentaires émise le 30/09/2024, déposées le 14/10/2024 par la pétitionnaire. Arrêté de non opposition émis le 21/10/2024.**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 10/10/2024 : DIA 74 025 24 B0014 : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à ANTHY-SUR-LEMAN (74200) pour M. MOUGIN Julien, lieu-dit : « Tennebrey », 53, chemin du Four, zone Ud. Terrain bâti de 459 m2. Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 24/10/2024.

- **Information – Gestion des déchets – Arales**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été alerté par un habitant de l'état déplorable des bacs à déchets situés au niveau du point PAV des Arales.

Thonon agglomération, compétent en la matière a été informé de la situation. Les bacs ont été vidés et remis à leur place initiale. Les services de Thonon Agglomération ont pris contact avec les habitants concernés pour les alerter sur ces désagréments et leur demander d'être vigilants pour que cette situation ne se reproduise pas.

- **Déversement de déchets à la Tuilière par la société Icart – Procédure administrative**

Suite à plusieurs signalements d'habitants de la Tuilière, de dépôts de déchets variés, par la société ICART, dans une zone humide sur un terrain lui appartenant, les services eau-environnement de la préfecture ont été mandatés pour constater les faits.

Après constatation, les services de la préfecture ont transmis un rapport de manquement administratif puis une mise en demeure de supprimer les remblais et de fournir les bilans d'activité. A défaut de transmission de ces éléments et de la remise en état du terrain, une procédure de suppression d'agrément de vidangeur sera engagée.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Remise de la médaille de l'Ordre national du mérite à Monsieur le Maire – 30 octobre**

Monsieur le Maire a reçu de la part de Monsieur Edouard PHILIPPE, Maire du Havre et ancien 1^{er} ministre, les insignes de chevalier de l'Ordre national du mérite.

Une assemblée nombreuse s'était réunie pour partager ce moment, qui s'est poursuivi autour d'un buffet.

- **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie a eu lieu, le lundi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts, suivie d'un verre de l'amitié dans la salle du Conseil municipal.

La flamme du soldat inconnu, récupérée quelques jours avant par le correspondant défense, a été déposée devant le monuments aux morts. Les enfants de l'école ont chanté la Marseillaise et ont fabriqué des bleuets distribués à l'assemblée.

- **Fêtes de Noël – 7 et 8 décembre**

Les fêtes de Noël se dérouleront le samedi 7 et dimanche 8 décembre prochain. Plusieurs animations seront proposées lors de ce week-end : marché vintage et upcycling, vente de sapins par la Sou des écoles, lecture de conte, chants des enfants de l'école, illumination du sapin ...

Le programme sera distribué avec l'info Ballaison, le jeudi 14 novembre.

Comme l'année précédente, des sapins seront installés dans chaque hameau de la commune. Une fois installés, les habitants pourront les décorer.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Monsieur le Maire questionne l'assemblée sur l'opportunité et la volonté des conseillers à créer un nouveau conseil des jeunes. Après discussion, la question sera tranchée lors du prochain Conseil municipal.

Lors du Conseil d'école du 5 novembre dernier, il a été évoqué :

- Les effectifs : l'école recense 171 élèves à la rentrée de septembre,
- Le nouveau règlement de l'école,
- L'élection des parents d'élèves avec 7 sièges pourvus et 6 suppléants,
- La rétrospective des actions réalisées lors du 1^{er} trimestre : spectacle organisé par la bibliothèque, rencontre parents-professeurs, exercice incendie, sortie vendanges, voyage à Lyon où un film sera diffusé le 22 novembre aux parents, passage des infirmières, animation au verger pour les CP et photo de classe.
- Les actions à venir : chant des enfants lors de la cérémonie du 11 novembre, arbre de la laïcité, chants des enfants lors des fêtes de Noël,
- Les demandes de l'école à la mairie sont notamment une demande d'organisation d'une rencontre avec la gendarmerie ou la police municipale au sujet du harcèlement scolaire,
- Des remarques au sujet du fonctionnement du Périr'cool : goûters, pique-nique ... l'ensemble de ces remarques leur seront transmises,
- Le don d'ordinateurs par l'école hôtelière pour remplacer les anciens (la mairie a été informée de ce don lors du Conseil d'école),
- Les demandes de la mairie à l'école : information tardive sur l'incident en maternelle avec une enseignante, tri, rangement du local de la cour avant la fin de l'année.

- **Commission ENVIRONNEMENT**

La commission environnement a détaillé le programme prévisionnel de la fête de la nature. Il s'agira d'une journée entière dédiée à l'environnement avec la participation de l'ASLB pour une activité, du Sou des écoles pour la communication et la buvette ainsi que plusieurs activités animées par des intervenants extérieurs et les membres de la commission environnement (écoute des chants d'oiseaux, visite du jardin partagé, cuisine végétale locale ...).

Après discussion, il a été décidé que la fête de la nature se déroulera le dimanche 18 mai avec les animations précitées et d'autres encore à planifier.

La commune valide la diffusion du film vert et son financement. En revanche, l'animation portant sur la fabrication d'hôtel à insectes pour un montant de 400 € est refusée.

Le repas des intervenants sera assuré par le Sou des écoles.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.**

Une communication va être envoyée aux associations pour qu'ils préparent et envoient leurs articles pour le prochain écho.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Le carrefour route des bois/route direction Brens est à présent fermé par des rochers.

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Néant

INTERCOMMUNALITE

- **Délibération – Evolution des statuts de Thonon Agglomération – Révision n°4**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu la délibération N° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision n°4 des statuts de la communauté d'agglomération, dont les conseillers ont pris connaissance,

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en compte l'évolution des statuts joint en annexe.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération Thonon Agglomération telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération
 - au Président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
 - à M. le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Ligne P – Réponse à la demande de passage le matin/jour à la Tuilière**

Suite à la demande d'un conseiller au sujet de la liaison Bons/Douvaine, Thonon agglomération a informé la commune que la desserte de la Tuilière était un décrochage scolaire réalisé une fois le matin et une fois le soir.

Il ne souhaite pas faire plus de 2 décrochages à la Tuilière en raison de l'étude de structure du pont.

- **Bourse – Permis de conduire**

Pour information, une bourse au permis de conduire d'un montant de 600 € a été allouée à un jeune habitant de la commune. L'obtention de ces bourses est encadrée par plusieurs critères comme le lieu de résidence, l'âge ... En contrepartie, le jeune s'engage à des actions citoyennes pour une durée de 12h.

- **Tableau d'analyse de la qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers. Une copie sera également affichée en mairie.

- **Mesures de la qualité de l'air– Etude d'impact pour le projet de l'autoroute A412**

La société EVADIES va installer des boîtiers sur trois candélabres de la commune afin d'effectuer des mesures de la qualité de l'air. Ces mesures sont demandées dans le cadre de l'étude d'impact du projet de liaison autoroutière concédée entre Machilly et Thonon-les-Bains (A412). Les balises resteront 1 mois et une nouvelle mesure est prévue au printemps.

- **Dossier Art et culture**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande d'aide exceptionnelle de l'association Art et Culture qui gère les Granges de Servettes. Cette aide permettrait d'aider la réalisation et la diffusion d'un livre sur l'artiste Albert Januarius di Decarli, qui a laissé sa trace dans le patrimoine local notamment à Ballaison en réalisant les vitraux de l'Eglise.

Après discussion, une délibération sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

- **Réunion publique – Autoroute A412**

Une réunion publique concernant la future autoroute A412 se déroulera le 3 décembre prochain à 20h dans la salle des fêtes de Bons-en-Chablais.

- **Mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde concernant les risques majeurs (inondations, séismes, mouvements de terrains)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un plan intercommunal de sauvegarde va être élaboré d'ici la fin de l'année 2025.

Ce plan intercommunal se fonde sur les plans de sauvegarde des communes. Des COPIL et COTECH seront organisés l'année prochaine.

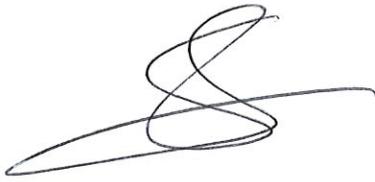
QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 10 décembre 2024.

Clôture de la séance à 22h00

La secrétaire de séance
Stéphanie BERTHOLON



Le Maire
Christophe SONGEON

